

+243 81 50 402 47
+243 89 99 903 04
+243 81 85 850 15

www.budget.gouv.cd
Ministère du Budget
Congo-Kinshasa

Résumé du budget 2024

Le projet de loi de finances pour l'exercice 2024 contient le budget du Pouvoir Central présenté en équilibre (les recettes égalent les dépenses) à hauteur de **40.463,6 milliards de FC**, soit un taux d'accroissement de **24,7%** par rapport au budget de l'exercice 2023 chiffré à **32.456,8 milliards de FC**.

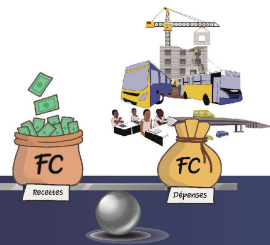
Il comprend les trois formes du budget, à savoir : le Budget général, les Budgets annexes et les Comptes spéciaux. Avec la particularité cette année, il a été mis en place un compte d'affectation spéciale pour l'Armée.



Tableau 1 : Synthèse du Budget 2024

Recettes (Milliards de FC)		Dépenses (Milliards de FC)	
A. BUDGET GÉNÉRAL	36.469,5	A. BUDGET GÉNÉRAL	36.469,5
I. Recettes intérieures	24.549,9	1. Dépenses courantes	17.702,5
1. DGDA	5.788,9	a. Services de la dette	1.667,0
2. DGI	13.572,4	a. Rémunérations	8.015,0
3. DGRAD	3.682,9	c. Fonctionnement	3.747,6
4. Pétroliers producteurs	624,1	d. Transferts et Subventions	4.272,9
5. Emprunts intérieurs	881,4	2. Investissements	17.896,9
II. Recettes extérieures	11.919,6	a. Sur ressources propres	6.450,5
1. Appuis budgétaires	473,3	b. Sur ressources extérieures	11.456,4
2. Financement investissement	11.446,4	3. Dépenses exceptionnelles	870,0
B. BUDGETS ANNEXES	705,4	B. BUDGETS ANNEXES	705,4
I. Recettes des universités	313,9	1. Budget des Universités	313,9
II. Recettes des hôpitaux	303,5	2. Budget des hôpitaux	303,5
C. COMPTES SPÉCIAUX	3.288,7	C. COMPTES SPÉCIAUX	3.288,7
I. Redevance pétrolière et péages	317,1	1. Entretien des routes	317,1
II. Quotité frais scolaires	17,9	2. Promotion de l'éducation	17,9
III. Taxes sur les importations	886,3	3. Promotion de l'industrie	886,3
IV. GoPass	67,6	4. Soutien à l'Armée	296,9
V. Fonds à l'Armée	16,5	5. Projet/Génération Futures	1.556,6
VI. Redevance forestière	18,5	6. Autres	213,9
TOTAL RECETTES = TOTAL DÉPENSES			

40.463,6 MILLIARDS FC



Quelles dépenses pour 2024

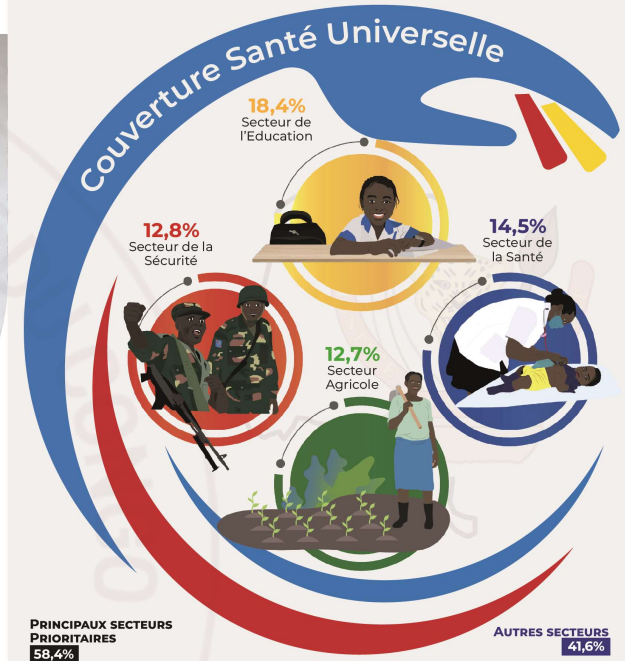
Les dépenses de l'Etat pour l'exercice 2024 comprennent les services de la dette publique, les frais financiers, les dépenses du personnel (rémunérations), les dépenses de fonctionnement (Biens, matériels et dépenses de prestations), les transferts et subventions, les dépenses d'investissement et les dépenses exceptionnelles.

Ces dépenses sont constituées des dépenses courantes de l'ordre de **17.702,5 milliards de FC**, des dépenses d'investissements de **17.896,9 milliards de FC** et des dépenses exceptionnelles de **870,0 milliards de FC**. Elles représentent respectivement **48,5%**, **49,1%** et **2,4%** des dépenses du budget général. (Voir détails dans le tableau 1)

Ces dépenses permettront au Gouvernement d'assurer un bon fonctionnement de l'Etat, la protection du territoire, l'établissement de l'ordre public, la contribution à l'épanouissement socio-économique et la protection de la population. Elles financent différentes actions notamment :

- la sécurisation du territoire nationale par le recrutement des militaires, les opérations militaires, le soutien à la montée en puissance des FARDC, ... ;
- la poursuite des opérations électorales ;
- le recensement et l'identification de la population ;
- la promotion de l'agriculture et de la recherche scientifique ;
- la consolidation de la gratuité de l'enseignement de base et l'amorce de la gratuité de la maternité dans le cadre de la couverture de santé universelle.

Actions PHARES



PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT LOCAL À LA BASE DES 145 TERRITOIRES (PDL-145T)

Dans le cadre du projet de loi de finances 2024, le Gouvernement de la République s'est penché notamment sur les dépenses liées au **Programme de Développement Local à la base des 145 Territoires (PDL-145T)**, à la **Couverture Santé Universelle** et aux **actions en faveur des autres secteurs prioritaires** notamment la poursuite de la gratuité de l'enseignement primaire, le renforcement de la recherche et innovation technologique, etc.